

NAPL – Assurance plaisance

Code produit : NAPL

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Présentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public :

Chargés de clientèle et
gestionnaires de sinistres
plaisance

Prérequis :

aucun

Objectif

- maîtriser l'environnement administratif technique de l'assurance plaisance
- connaître les règles de gestion d'un sinistre plaisance

Programme de la formation

1. Environnement technique et administratif de l'assurance plaisance

- Définitions des assureurs
- Permis et brevets
- Enregistrement des navires
- Pavillon français et administration, pavillons étrangers
- Sanctions

2. Comment appréhender les besoins d'un plaisancier ?

3. Cadre juridique

- Cadre juridique français (Code des assurances)
- Environnement juridique international (droit anglais)
- Droit de la mer (convention de Montego Bay)
- Conventions internationales
- Obligations d'assurance en Europe

4. Identifier les besoins du plaisancier en matière de couverture de responsabilité

5. Gestion du sinistre plaisance

- Etapes du dossier sinistre, expertise
- Critères d'analyse des risques plaisance
- Prévention vol, incendie, trackers
- Assistance maritime
- Prévention
- Rapport d'expertise : lecture et pièges à éviter
- Gestion de la relation avec l'assuré

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.